



Les installations en Alsace entre 2000 et 2010 : près d'un exploitant sur cinq est un « jeune installé »

Entre 2000 et 2010, la région a compté près de 4 000 installations : pour deux tiers d'entre elles, il s'agit d'exploitants âgés de moins de 40 ans lors de leur installation soit 2 486 « jeunes installés ».

Phénomène marquant en Alsace, et de manière plus forte que dans le reste de la France, seuls 3 jeunes installés sur 10 sont aidés. Les installations des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans concernent en premier lieu les céréaliers et les viticulteurs. Ces exploitants s'installent majoritairement dans l'axe rhénan. Par contre, les producteurs laitiers dont la plupart s'installent avec les aides, représentent 8 % des installations mais 20 % des dotations jeunes agriculteurs.

La forte proportion de pluriactifs en Alsace se retrouve dans la problématique de l'installation. Ainsi 68 % des trentenaires sont pluriactifs, contre 47 % des moins de trente ans. Enfin, la part de jeunes aidés à l'installation est nettement plus importante pour les jeunes de moins de trente ans.

L'Alsace compte 14 715 chefs et coexploitants en 2010, en baisse de 14 % par rapport à 2000. Parmi eux, on compte 17 % de « jeunes installés » entre 2000 et 2010 de 2 486 individus.

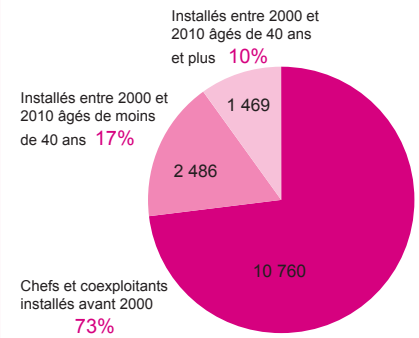
Ces « jeunes installés », face à un contexte de forte pression foncière, peuvent taxer leur développement sur deux stratégies : l'augmentation de la valeur ajoutée à l'hectare et le développement de revenus non agricoles (via la

diversification et la commercialisation en circuits courts).

Des installations nécessaires au renouvellement

Ces installations sont primordiales dans un contexte de vieillissement des dirigeants d'exploitations. Entre 2000 et 2010, le nombre de chefs et coexploitants de plus de 50 ans a

Chefs et coexploitants alsaciens en 2010



Source: Agreste Alsace - RA 2010

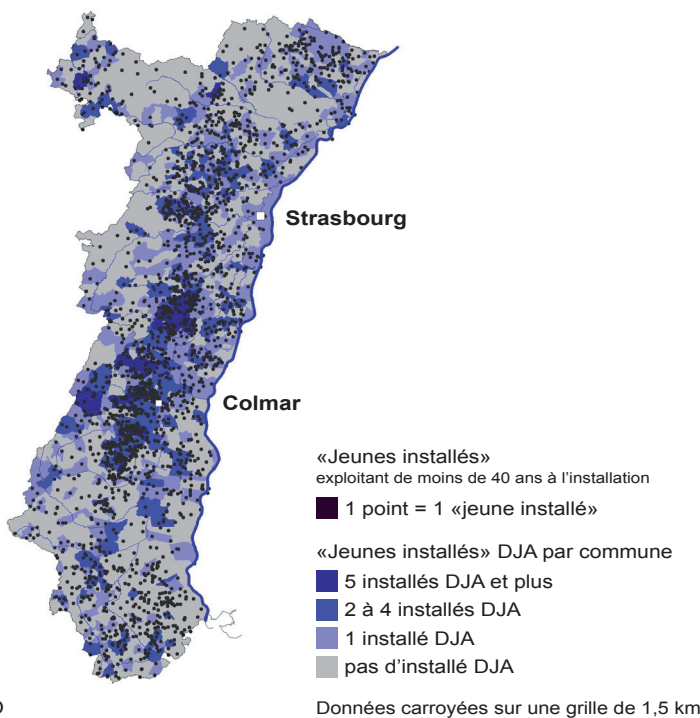
augmenté de 1 100 individus pendant que celui des moins de 40 ans a chuté de 1 440 individus.

Une succession des dirigeants plus sereine

La question de la succession du chef d'exploitation est aussi préoccupante. 7 250 exploitations (6 exploitations sur 10) sont concernées par cette problématique car elles sont composées d'un dirigeant au moins âgé de 50 ans et plus. Pour près de la moitié d'entre elles (42 %), le chef actuel ne sait pas qui va lui succéder et 17 % n'ont aucun successeur connu et l'exploitation risque d'être absorbée.

Lorsque les exploitations sont composées d'au moins un « jeune installé », la question de la succession ne concerne plus que 27 % d'entre elles (soit 634 exploitations). Parmi elles, la succession est envisagée de manière plus sereine car seuls 9 % des chefs déclarent ne pas savoir qui va leur succéder et tout juste 1 % ne connaissent aucun repreneur ce qui peut conduire à la reprise de l'exploitation par d'autres.

Répartition des jeunes installés aidés entre 2000 et 2010



Source: Agreste Alsace - RA 2010



Axe rhénan : deux tiers des « jeunes installés »

Ces jeunes installations, aidées ou pas, se retrouvent majoritairement sur l'axe rhénan : les régions Plaine du Rhin et Collines sous vosgiennes concentrent à elles seules respectivement 25 % et 39 % des « jeunes installés » entre 2000 et 2010. Il y a donc un effet lié à la densité des exploitations dans ces zones. De plus, dans ces régions agricoles, les deux tiers des installations sont aidées avec dotation jeunes agriculteurs (DJA). Ainsi, 481 jeunes se sont installés avec une DJA sur les 687 accordées en dix ans

en Alsace. Par contre, la part des jeunes aidés reste très minoritaire puisqu'elle ne représente que trois agriculteurs sur dix dans ces deux petites régions agricoles.

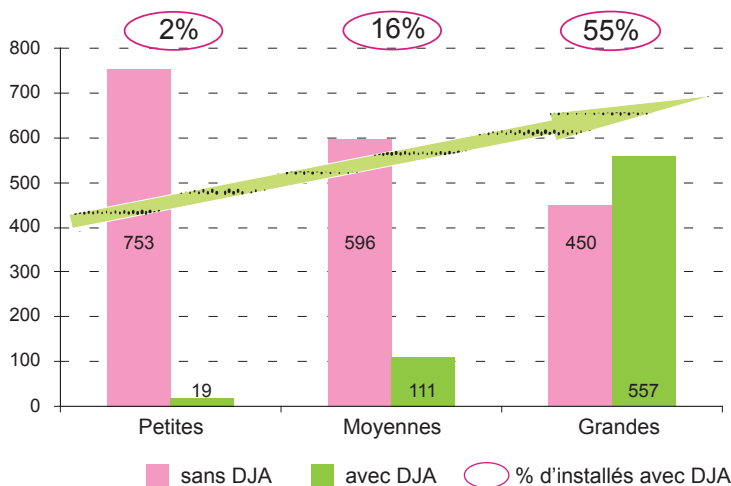
En zone de Montagne vosgienne, on retrouve 9 % des jeunes installés parmi lesquels près d'une installation sur 10 se fait avec attribution de DJA.

Enfin, les régions où le taux de renouvellement est le plus fort sont la Montagne vosgienne et la Hardt : en effet, plus de 30 % des chefs et coexploitants sont installés depuis 2000 contre 25 % par exemple en région sous-vosgienne.

Sept « jeunes installés » sur dix non aidés en Alsace

Entre 2000 et 2010, sur les 2 486 « jeunes installations », seules 687 ont été aidées. L'absence d'aide à l'installation s'observe massivement dans des structures de petite taille économique. Elle demeure aussi et de manière marquée, dans les grandes exploitations générant 100 000 euros et plus de production brute standard. Ainsi, 45 % des installés en grandes structures n'ont pas bénéficié de la DJA.

Importance du nombre d'installations aidées selon la dimension économique des exploitations



Source: Agreste Alsace - RA 2010

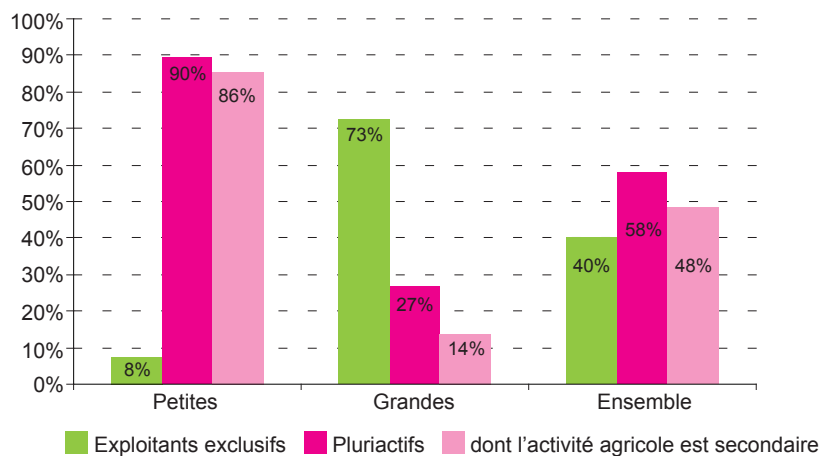
Qui sont ces « 450 » exploitants en grandes structures non aidés DJA ?

- 260 exploitants à titre exclusif et 132 exploitants dont l'activité principale est hors agriculture
- 2/3 d'exploitants de sexe masculin
- 52 % sans formation agricole
- 240 installés en exploitations viticoles (dont 60 % installés sans double activité) et près de 90 en grandes cultures

A noter :

- les 2 486 jeunes se sont installés entre 2000 et 2010 sur 2 354 exploitations en Alsace.
- un jeune agriculteur sur dix s'est installé sur une ferme en agriculture biologique ou en conversion. Dans ce cas de figure, 43 % ont bénéficié d'une DJA.

Importance de la pluriactivité des chefs de moins de 40 ans installés entre 2000 et 2010



Source: Agreste Alsace - RA 2010

Un « jeune installé » sur deux pluriactif

Sur les 2 486 « jeunes installés », 1 001 sont uniquement exploitants agricoles. Cela signifie que la pluriactivité, c'est à dire le fait de déclarer exercer une activité non agricole en plus de l'exploitation, est très forte en Alsace. Cette pluriactivité s'exerce dans la majorité des cas (83 %) à titre principal, c'est à dire que la profession principale n'est pas agricole. Et ce constat ne se limite pas aux exploitations de faible dimension économique.

En effet, sur les 1 007 installations dans les grandes exploitations, seules 7 sur 10 sont dites « exclusives ».



Des pluriactifs essentiellement en structure individuelle

Alors que près de la moitié des exploitants nouvellement installés à titre exclusif est en EARL (44 %), seuls 13 % des pluriactifs optent pour ce statut. De manière générale, 77 % des chefs et coexploitants à titre exclusif sont en forme sociétaire contre 34 % s'ils sont pluriactifs. Ces données sont à rapprocher de la dimension économique des exploitations. En effet, les « jeunes installés » pluriactifs dirigent dans près de la moitié des petites exploitations, où le statut individuel est prédominant. Il est donc logique de retrouver deux tiers de pluriactifs en exploitation individuelle. Dans les « grandes exploitations », la part de dirigeants en forme sociétaire est identique, que le dirigeant soit pluriactif ou non. A noter toutefois, une sur-représentation des SCEA chez les pluriactifs à titre principal (c'est à dire où l'activité agricole est « secondaire ») : deux tiers des installés en SCEA sont pluriactifs.

Des installations pluriactives plus tardives

La moitié des installations se font à moins de 30 ans. Parmi ces 1 210 installations, 569 sont pluriactives, soit 47 %. Le taux de pluriactivité s'élève à 68 % lorsque le chef ou coexploitant s'installe entre 30 ans et moins de 40 ans.

Ces trentenaires ne sont exploitants exclusifs que dans 3 cas sur 10. De surcroît, ils sont dans 90 % des cas pluriactifs à titre principal. Les professions exercées par ces pluriactifs principaux correspondent bien à une activité principale non agricole : employés ou ouvriers non agricoles dans 75 % des cas et professions libérales et intermédiaires pour 21 % d'entre eux.

Les hommes de moins de 30 ans bénéficient de la DJA

Avant 30 ans, seul un installé sur cinq (20%) est une femme. Pour les trentenaires, la part des femmes installées passe à 30%. Elles s'installent plus tardivement que leurs équivalents masculins. En effet, elles deviennent agricultrices en moyenne à 31 ans contre 25 ans pour les hommes.

Parmi les 559 hommes installés avec une DJA, 8 sur 10 se sont installés

avant 30 ans. Les hommes s'installent donc précocément en cas d'installations aidées. Ainsi, près de la moitié des moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide à l'installation (46 %) et seulement 12 % après 30 ans.

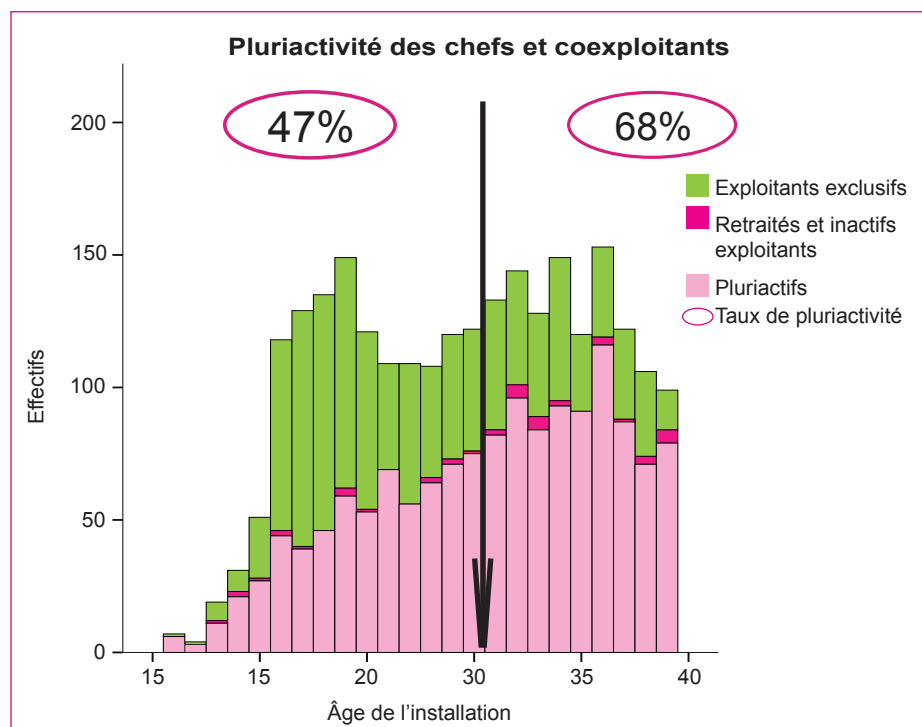
Une majorité de jeunes installés avec une formation générale

Seuls 4 « jeunes installés » sur 10 sont titulaires d'un diplôme agricole, couplé

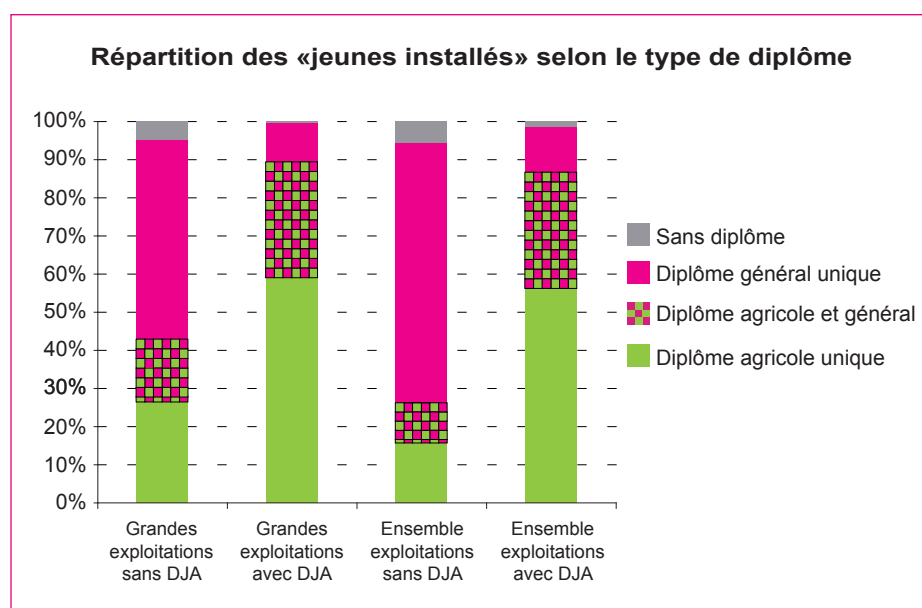
ou non à un diplôme général (43 %).

Lorsque l'installé est pluriactif à titre principal, ce taux chute à 22 %, alors qu'ils sont deux tiers d'installés comme exploitants exclusifs à disposer d'une formation initiale agricole.

Outre la pluriactivité, il existe un lien entre formation et aide à l'installation. Dans les grandes exploitations, 90 % des jeunes aidés ont une formation agricole contre près de 42 % des non aidés.



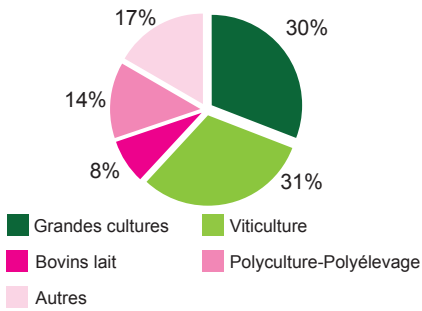
Source: Agreste Alsace RA 2010



Source: Agreste Alsace RA 2010

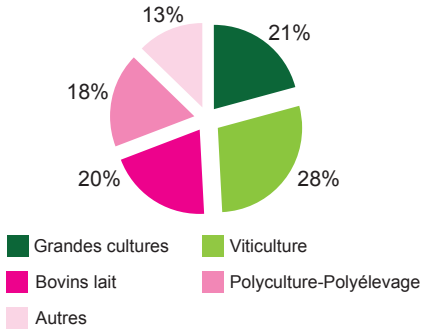


Répartition des installés de moins de 40 ans selon leur orientation



Source: Agreste Alsace - RA 2010

Installés DJA par secteur



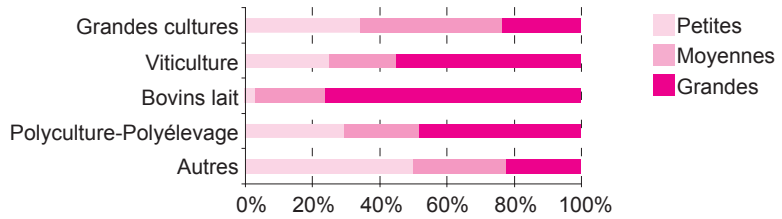
Source: Agreste Alsace - RA 2010

Le niveau de formation à l'installation correspond généralement au niveau du BAC. Plus de 85 % des « jeunes installés » sont au moins titulaires d'un diplôme de ce niveau qu'il soit agricole ou général. Ce taux passe à 91 % pour les jeunes avec DJA.

Près de deux tiers des installations en viticulture et en grandes cultures

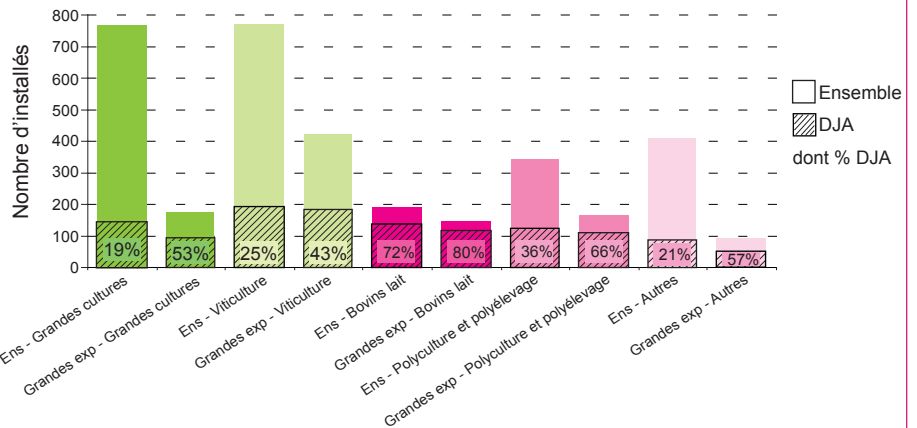
Le jeune installé aidé dispose d'un niveau plus élevé de formation agricole que les autres. Ainsi, 73 % des aidés DJA ont un diplôme agricole avec un niveau 4 minimum (bac, BTA), contre 18 % chez les non aidés. Si l'on étend au niveau 5 (CAP, BEP), ce sont 90 % des installés DJA contre 26 % chez les non DJA.

Répartition des installés de moins de 40 ans selon leur orientation et la dimension économique de la structure



Source: Agreste Alsace - RA 2010

Répartition des installés par orientation et selon les aides



Source: Agreste Alsace - RA 2010

Sur les 2 486 installés, 1 539 l'ont été dans des structures orientées en grandes cultures et en viticulture. Quelques 190 installations concernaient des structures spécialisées en bovin lait.

Rapporté à la taille économique de la structure, 8 installés sur 10 en bovins lait dirigent ou codirigent une grande exploitation. En grandes cultures, ce sont un tiers d'installation dans de petites structures économiques. Toutefois, si seulement 8 % des installations se font dans le secteur laitier, ce secteur concentre 20 % des installés DJA. Les grandes cultures et la viticulture regroupent respectivement 21 % et 28 % des installés DJA.

Des installations laitières aidées dans huit cas sur dix

Dans les grandes exploitations, 8 installations laitières sur 10 et près de 7 installations en polyculture-polyélevage sur 10 sont aidées. Ces taux sont plus importants que dans les autres secteurs : seule la moitié des installés en grandes cultures et viticulture en grandes structures est aidée. Ce sont aussi dans ces orientations que la pluriactivité est la plus importante, y compris dans les grandes exploitations. Ainsi, le taux de pluriactivité pour l'ensemble des installés en grandes structures est de 27 %, et il grimpe à 40 % pour les installés en grandes cultures.

Définitions :

Dotation jeunes agriculteurs (DJA) : la DJA est une aide à la trésorerie destinée à financer la reprise ou la création d'une exploitation agricole. Accordée sous réserve du respect de certaines conditions (première installation, formation agricole, moins de 40 ans, présenter une étude) son montant est fixé dans les limites prévues par zones géographiques (plaine, défavorisée et montagne) et selon certains critères.

Jeunes installés : chefs et coexploitants installés entre les recensements agricoles de 2000 et 2010 et âgés de moins de 40 ans lors de leur installation.

Pluriactivité : la pluriactivité est le fait pour un chef ou coexploitant d'exercer une activité hors agriculture à titre principal ou secondaire. La pluriactivité dite « principale » correspond à une profession principale sans lien avec l'agriculture. Par contre, la pluriactivité est dite « secondaire » si la profession principale déclarée est agricole.

Production brute standard (PBS) : elle représente la valeur de la production potentielle d'une exploitation hors toutes aides. Elle distingue les petites exploitations (PBS inférieure à 25 000 euros), les moyennes (PBS entre 25 000 et 100 000 euros) et les grandes exploitations (PBS supérieure à 100 000 euros).

Pour en savoir plus sur les définitions: <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/>

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique
14, rue Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03.69.32.51.47 - Fax : 03.69.32.51.45
Courriel : srise.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr

Site Internet Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr
Site Internet DRAAF : www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr



- Directeur Régional : Éric MALLET
- Directeur de publication : Éric MALLET
- Rédacteur en chef : Claude WILMES
- Rédactrice : Aude DISTEL
- Contribution : François POSTEL SREAF
- Composition et publication: SRISE Alsace
- Dépôt légal : à parution
- N° ISSN : 1961 - 0637